

Maurice BERGER

L'enfant
et la souffrance
de la séparation

Divorce, adoption, placement

2^e édition

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2020

2003 pour l'ancienne édition

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-0802517

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Préface

C E LIVRE, le plus court de ceux que j'ai écrits, est mon préféré, parce qu'il est consacré à un sujet qui concerne tous les êtres humains, la confrontation à une séparation le plus souvent subie. Concernant les enfants, il peut s'agir du divorce, séparation du couple de ses parents, ou d'un abandon suivi d'une adoption, ou d'un placement hors de sa famille par un juge.

Jusqu'à présent, ces situations étaient pensées et présentées séparément, ce qui empêchait de comprendre leurs points communs : se séparer / être séparé d'autrui entraîne une souffrance spécifique due à l'absence et des processus psychologiques particuliers pour se protéger de cette douleur. Ainsi cet ouvrage a créé comme objet de pensée, de recherche, le fait même de vivre une séparation. J'ai nommé « pathologie du lien » cet ensemble, terme qui, comme c'est souvent le cas, a subi plusieurs déformations.

Tout d'abord, cette difficulté à renoncer à une relation passée souvent idéalisée est fréquemment confondue avec le travail de deuil, évoqué ici à tort : « Il a à faire le deuil du couple de ses parents (maintenant divorcés), ou de sa mère qui l'a abandonné », etc. Non, cela ne se passe pas ainsi car

les personnes qui manquent à l'enfant sont toujours en vie, ce qui entretient l'espoir illusoire d'un retour aux relations antérieures. Et malgré l'évidence, malgré la constatation que l'autre continue à construire sa vie sans soi, la raison est inefficace, il y a des nostalgies qui durent toute la vie et le sujet se sent constamment en exil. À un adulte âgé de quarante ans qui avait mal supporté le divorce de ses parents lorsqu'il avait cinq ans, je demande quel aurait été le meilleur moment pour que ses parents se séparent. Sa réponse : il n'y a pas de bon âge pour cela. Même lorsqu'elle permet de sauver la vie affective d'un enfant dans les cas de parents fortement maltraitants ou négligents par exemple, la séparation est la rupture d'un lien, et des parties de soi peuvent alors rester « collées » à l'autre, ce qui concerne aussi certaines ruptures amoureuses chez les adultes.

Une autre déformation a consisté à nommer « pathologie du lien » toutes les situations où un sujet est en difficulté avec autrui. Cette généralisation est excessive au sens où elle fait disparaître les spécificités évoquées ci-dessus.

Ce livre concerne donc tous les êtres humains. Il ne contient que peu de préconisations concernant des modalités de prise en charge et de soins, et en cela il est différent de mes ouvrages suivants. Il témoigne surtout des paroles que les enfants prononcent lorsqu'on les écoute, ce qui peut être un choc pour les adultes impliqués. À sa lecture, plusieurs journalistes m'ont indiqué avoir compris, trop tard, que lors de leur divorce, ils ou elles avaient expliqué à leur enfant, le plus honnêtement possible, pourquoi la situation était ainsi, mais sans lui avoir demandé ce qu'il ressentait. Une mère m'a dit qu'il avait été très difficile pour elle de réaliser que son enfant adoptif avait ses pensées toujours autant tournées vers ses parents biologiques.

Bien sûr depuis la parution de ce livre en 1997, beaucoup de choses ont changé. La théorie et la clinique de l'attachement sont venues apporter des éléments de compréhension essentiels, les séparations de plus en plus fréquentes de parents peu après une naissance confrontent les bébés à des situations où ils n'ont jamais pu se sentir issus d'un couple, et où la question du passage d'un parent à un autre crée chez l'enfant des troubles dus à la discontinuité de son existence avant même qu'il soit capable d'en comprendre la « logique », logique des adultes, etc., mais à la relecture, rien de ce qui est écrit ici ne me paraît inexact, parce que le besoin de lien demeurera toujours le point fort et le point faible de l'être humain.

Comme le dit le poème cité en conclusion et écrit par un enfant qui a été confronté à des séparations :

*« Quel étrange jeu de cartes
Le diable même en a peur
Car il s'est brûlé la patte
En retournant l'as de cœur »*

Maurice BERGER, 26 décembre 2019.

Introduction

LE PSYCHISME HUMAIN est ainsi fait qu'il lui est plus facile d'inventer des fusées qui vont sur la lune que d'accepter une séparation.

De nombreux enfants sont confrontés à une séparation familiale prolongée ou définitive, ceci de trois manières possibles. Un tiers des couples mariés divorcent et leurs enfants doivent faire face à la séparation de leur père et mère. Plus de 4 100 enfants abandonnés par leurs parents géniteurs ou dont les parents ont été déchus de leurs droits parentaux sont adoptés chaque année en France. Les enfants séparés de leurs parents par décision judiciaire et confiés à la direction de la Protection sociale sont environ 110 000 en France¹.

Beaucoup de ces enfants souffrent psychologiquement, soit à cause des conditions d'existence difficiles qu'ils ont connues

1. À titre d'exemple, dans un service de psychiatrie de l'enfant du CHU de Saint-Étienne, l'ensemble des consultants est composé de 33 % d'enfants de parents divorcés, 12,5 % d'enfants qui ont dû être séparés de leurs parents (eux-mêmes souvent séparés), 12,5 % d'enfants adoptés, et seulement 42 % des enfants amenés en consultation vivent avec le couple de leurs parents biologiques.

avant la séparation, dont les traces persistantes en eux les empêchent de tirer bénéfice de la période de relative tranquillité qui suit, soit à cause de l'impact même de la séparation sur leur vie psychique. Il est fréquent qu'ils ne parviennent pas à exprimer, voire à se représenter pour eux-mêmes ce qu'ils ressentent, ce qui amène les adultes à sous-estimer l'importance de leurs difficultés. Aussi la description que je vais faire de cette souffrance peut paraître exagérée en gravité. Pourtant...

- La quasi-totalité des enfants qui ont dû être séparés judiciairement de leurs parents présentent des troubles psychiques importants.
- Une enquête réalisée en Suisse entre 1989 et 1991 montre que 40 % des adoptions d'enfants étrangers échouent, laissant des enfants sans protection ni identité. Une autre enquête (H. et J.P. Waber, 1994) faite sur neuf enfants adoptés choisis au hasard pour être testés dans le cadre d'une recherche sur l'adoption montre que deux d'entre eux évoluent vers une adaptation sociale en faux self ou très narcissique, deux vers une attitude antisociale, un souffre déjà d'une pathologie psychique grave. Cinq enfants sur neuf présentent donc des troubles importants. On est loin d'une certaine imagerie « rose » qui entoure l'adoption.
- L'évolution psychique des enfants de parents séparés est souvent beaucoup plus difficile que la banalisation du divorce ne risque de le laisser paraître. Il est vrai que de nombreux enfants ne s'en sortent apparemment pas trop mal et les psychothérapeutes, qui ne sont amenés à recevoir que ceux qui présentent des symptômes importants, risquent donc d'avoir une idée exagérément pessimiste du devenir des enfants de parents divorcés. Mais à l'inverse, on peut se demander combien d'enfants n'expriment pas

ce qu'ils ressentent, et combien le montrent sans que leurs parents ne les entendent. On constate quotidiennement que les signes cliniques observés au cours des consultations peuvent être trouvés *a minima* chez d'autres enfants qui *a priori* n'inquiètent pas leur famille et semblent aller bien.

De nombreux enfants dont il sera question dans cet ouvrage ont déjà reçu un soin psychique, lequel a échoué, et m'ont été adressés dans un second temps. La clinique évoquée ici représente donc en quelque sorte le « noyau dur » de la séparation, et constitue un condensé des situations les plus difficiles à traiter. Mais l'expérience montre que ce noyau dur est si fréquent que c'est un très gros noyau...

Il peut paraître inadéquat de vouloir étudier ces trois situations de séparation dans un même ouvrage. Pourtant, la clinique incite à un tel rapprochement. Elle montre en effet qu'il existe de nombreux points communs chez les enfants qui souffrent intensément des situations de séparation, ce qui autorise à utiliser le terme spécifique de *pathologie du lien* (voir chapitre 1) pour qualifier la manière défectueuse dont leur vie psychique s'est organisée¹. L'ensemble de ces éléments va être développé à un double niveau :

- Le premier consiste en une description clinique, avec les conséquences thérapeutiques et pratiques qui en découlent. Cela concerne tous les professionnels qui sont confrontés à ces situations dans leur travail quotidien : assistantes sociales, éducateurs, infirmiers psychiatriques, juges des enfants, personnels de la

1. Je propose donc d'élargir le concept de pathologie de rattachement créée par Myriam David (1989) à propos d'enfants qui sont mal en présence de leurs parents très inadaptés sur le plan éducatif, tout en résistant à l'idée d'en être séparés.

direction de la Protection sociale, psychologues, psychiatres, psychanalystes, et, pourquoi pas, certains parents.

- Le deuxième niveau n'est pas indispensable aux personnes pour lesquelles la théorisation n'est pas une nécessité. Il concerne les hypothèses psychanalytiques que l'on peut tenter d'émettre actuellement, et sans certitude absolue. Nous ignorons tellement de choses sur la nature du lien primaire qui se constitue dans la première année et surtout dans les premiers mois de la vie de l'enfant, que cet ouvrage ne présente que les données actuelles d'une recherche en cours depuis dix-huit ans concernant les processus psychiques liés à la séparation. Il ne sera pas proposé de rétrospective exhaustive de l'ensemble des travaux portant sur cette question. Signalons simplement que si la bibliographie est conséquente dans le domaine des enfants séparés de leurs parents ou abandonnés, on est surpris par le peu de travaux psychanalytiques approfondis concernant les situations de divorce¹.

Cette recherche a été réalisée grâce à un travail commun avec les membres des équipes de placement familial et de l'hôpital de jour de l'hôpital Bellevue au CHU de Saint-Étienne : G. Berger-Lapalus, A.-M. Brisson, M. Chassin, Y. Manic, S. Miribel, M. Naegellen-Roy, P. Pasteur, H. Pastrana, A.-M. Roussel, J.Y. Tamet, M. Tramacère, et avec l'aide d'intervenants extérieurs, en particulier de M. David, et de H. Rottman à qui nous faisons appel lorsque nous ne parvenons pas à

1. Les problèmes posés par les autres modes de séparation (hospitalisation d'un bébé ou d'un enfant très jeune, séjour prolongé en pouponnière, absence d'un parent) ne seront pas abordés dans cet ouvrage car de nombreux travaux leur ont déjà été consacrés (R. Spitz, J. Bowlby, J. Robertson, etc.).

comprendre certaines situations. Certaines hypothèses ont été travaillées au Centre de recherches en psychologie et psychopathologie clinique à l'université Lyon-II et enrichies par les réflexions de René Roussillon. L'aspect oral, informel, de ces échanges fait que de nombreuses personnes seront citées sans référence bibliographique.

La pathologie du lien

LA SÉPARATION est un traumatisme difficilement intégrable pour le psychisme des enfants dont il sera question ici. Ces enfants ne peuvent ni l'accepter ni y donner sens. Et les commentaires ou explications « rationnelles » qu'il est souvent souhaitable de proposer, sont de peu d'aide pour diminuer leur souffrance psychique.

Ainsi des parents ou des thérapeutes peuvent expliquer à un enfant qu'il n'est pour rien dans le divorce de ses parents, en particulier que cette séparation ne s'est pas produite parce que lui-même a pu avoir envie de séparer son père de sa mère (dans ses fantasmes œdipiens) ; ou ils peuvent lui préciser que si son père et sa mère ne sont plus mariés, ils resteront néanmoins toujours un couple de parents préoccupés par leur enfant, ou que ses parents restent toujours ses parents dans son esprit (E. Granjon¹) : une partie du psychisme de l'enfant peut être soulagée par ces paroles, mais une autre partie demeure « inguérissable » et refuse cette séparation.

1. Comme il est expliqué dans l'introduction, les renvois entre parenthèses sans date font référence à des échanges oraux informels entre l'auteur et la personne citée.

Ou encore, on peut dire à un enfant adopté que sa mère biologique l'a abandonné parce qu'elle ne se sentait pas capable de s'occuper de lui au moment où elle l'a conçu, et qu'elle a choisi alors de faire un don d'amour en le confiant à une famille plus prête à l'accueillir et à le rendre heureux. Cela ne l'aide souvent que de manière limitée à articuler dans son esprit ses deux histoires successives. La question de savoir pourquoi sa mère l'a abandonné persiste et encombre le lien qu'il noue avec sa famille adoptive.

Il en est de même quand on explique à un enfant séparé de ses parents schizophrènes ou psychopathes qu'il est impossible qu'il continue à vivre avec eux, en lui donnant des exemples précis de leur incapacité éducative, et en expliquant que ses parents sont ainsi parce qu'ils ont eu eux-mêmes des parents incapables de s'occuper d'eux. Cela n'a que peu d'impact sur le désir de l'enfant de retourner vivre avec ses parents et sur la manière dont il les idéalise, même s'il a été fortement maltraité par eux.

Ce besoin taraudant de revenir au temps mythique d'avant la séparation s'accompagne de deux mécanismes qui handicapent la capacité de penser de l'enfant, *le déni et le divage*.

- Dans le déni tout d'abord, l'enfant rejette tous les arguments « objectifs » qu'on peut lui proposer.

Ainsi Guillaume, sept ans (observation 6), dont les parents ont divorcé lorsqu'il avait treize mois, dit à son père qu'un appartement vient de se libérer au-dessous de celui de sa mère chez laquelle il vit. De cette manière, si son père venait habiter là, il pourrait garder Guillaume quand sa mère partirait faire des courses. Plus tard, ils pourraient se remarier. Son père lui fait alors remarquer qu'il s'est déjà remarié avec une autre femme et que de ce mariage est née une (demi)-sœur âgée de deux ans. Il ajoute que la mère de Guillaume s'est aussi remariée de son côté.